

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Échéancier :

- I semestre dû à l'inscription
- II semestre dû à présentation de facture en NOVEMBRE

Choix de l'atelier (matin : 8h30 à 11h30, après-midi 13h30 à 16h30) :

- Atelier du matin en anglais ☐, en russe ☐, 780€ par semestre
- Atelier de l'après-midi en anglais ☐, en russe ☐, 780€ par semestre
- Journée complète avec « packed lunch » en anglais ☐, en russe ☐, 1780€ par semestre
- Journée complète avec « packed lunch » en russe le matin et en anglais l'après-midi ☐, 1780€ par semestre
- Repas (cantine) ☐, 138€ par semestre
- Surveillance déjeuner et sieste/récréation de 11h30 à 13h30 en option pour les ateliers du matin ou de l'après-midi ☐, 320€ par semestre
- Garderie de 16h30 à 17h30 ☐, 275€ par semestre
- Garderie de 16h30 à 18h20 ☐, 345€ par semestre
- Fournitures : 50€ (obligatoire pour tous les élèves)

(Cochez votre choix)

L'année scolaire comporte deux semestres distincts.

1 ^{er} semestre	de la rentrée au 31 janvier
2 nd semestre	du 1 ^{er} février à la fin de l'année scolaire

L'attention des parents est particulièrement attirée sur le fait que l'inscription définitive de l'enfant est assurée par le paiement des frais de dossier et, par le versement d'un acompte correspondant à la totalité des frais de scolarité du 1^{er} semestre ou du semestre devant débiter postérieurement à l'inscription de l'élève en cours d'année ; qui ne sont jamais remboursables.

Tout désistement doit être signalé sous 48h (jours ouvrables) à compter de la date d'inscription et signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'école se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en classe dans le cas où l'échéancier ci-dessus ne serait pas respecté.

Tout semestre commencé est dû en totalité.

Un préavis, par écrit, de deux mois doit être donné lorsque l'enfant est appelé à quitter l'école en cours d'année scolaire. Dans le cas contraire, le semestre suivant reste dû dans sa totalité.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte même en cas d'absence pour cause de santé, ou de vacances ou autres, en dehors des dates officielles.

Paris, le

Signature des parents

Accompagnée de la mention : « Bon pour Accord »

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Échéancier :

- I semestre dû à l'inscription
- II semestre dû à présentation de facture en NOVEMBRE

Choix de l'atelier (matin : 8h30 à 11h30, après-midi 13h30 à 16h30) :

- Atelier du matin en anglais ☐, en russe ☐, 780€ par semestre
- Atelier de l'après-midi en anglais ☐, en russe ☐, 780€ par semestre
- Journée complète avec « packed lunch » en anglais ☐, en russe ☐, 1780€ par semestre
- Journée complète avec « packed lunch » en russe le matin et en anglais l'après-midi ☐, 1780€ par semestre
- Repas (cantine) ☐, 138€ par semestre
- Surveillance déjeuner et sieste/récréation de 11h30 à 13h30 en option pour les ateliers du matin ou de l'après-midi ☐, 320€ par semestre
- Garderie de 16h30 à 17h30 ☐, 275€ par semestre
- Garderie de 16h30 à 18h20 ☐, 345€ par semestre
- Fournitures : 50€ (obligatoire pour tous les élèves)

(cochez votre choix)

L'année scolaire comporte deux semestres distincts.

1 ^{er} semestre	de la rentrée au 31 janvier
2 nd semestre	du 1 ^{er} février à la fin de l'année scolaire

L'attention des parents est particulièrement attirée sur le fait que l'inscription définitive de l'enfant est assurée par le paiement des frais de dossier et, par le versement d'un acompte correspondant à la totalité des frais de scolarité du 1^{er} semestre ou du semestre devant débiter postérieurement à l'inscription de l'élève en cours d'année ; qui ne sont jamais remboursables.

Tout désistement doit être signalé sous 48h (jours ouvrables) à compter de la date d'inscription et signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'école se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en classe dans le cas où l'échéancier ci-dessus ne serait pas respecté.

Tout semestre commencé est dû en totalité.

Un préavis, par écrit, de deux mois doit être donné lorsque l'enfant est appelé à quitter l'école en cours d'année scolaire. Dans le cas contraire, le semestre suivant reste dû dans sa totalité.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte même en cas d'absence pour cause de santé, ou de vacances ou autres, en dehors des dates officielles.

Paris, le

Signature des parents

Accompagnée de la mention : « Bon pour Accord »